

Compte rendu Commission Transition écologique du 9 février 2021 à 20h00

<u>Présents</u>: Jérôme DEHONDT, Stéphanie GOHIER, Laurence LORET, Christian MORIN, Aurélia IRAN

Autres présences : Bérangère FERCOQ

Absents excusés: Christine GALAY

## 1. ESPACES NATURELS

## 1. Forêt de Chambiers

Nous prévoyons de faire étudier un plan de gestion, comportant notamment un plan d'actions, concernant cet espace naturel sensible (ENS) durtalois. L'élaboration se ferait de manière collaborative avec les différentes parties prenantes aux projets : institutions concernées, élus, citoyens usagers, associations naturalistes, représentants des associations de VTT et de pêche (principaux utilisateurs).

Plusieurs structures comme le CPIE de La Flèche, le Conservatoire des espaces naturels et la LPO sont favorables pour nous accompagner sur ce projet. Ils nous ont proposé de passer directement une convention pluriannuelle d'objectifs plutôt que de passer par un marché. Mais cette proposition n'est pas recevable pour pouvoir bénéficier de la subvention du Département.

Il est proposé à la commission une stratégie consistant à commencer par un marché (consultation) pour l'élaboration du plan de gestion et d'envisager par la suite une convention d'objectifs avec les structures citées.

La commission valide ce point.

Nous nous interrogeons également sur le périmètre d'action du plan de gestion. Doit-on se restreindre à la seule forêt communale ou bien l'étendre à toute la forêt, donc les parcelles possédées par les autres propriétaires fonciers (privés) ? Il est proposé de créer un comité de pilotage composé notamment des autres propriétaires et de représentants des communes concernées.

La commission valide cette stratégie.

Un membre de la commission demande un exemple concret d'action pouvant figurer dans le plan de gestion. Il a été cité la possibilité de planter des essences que nous trouvons un peu plus au sud de la région afin de prendre en compte le réchauffement climatique et diversifier le biotope. Ce type d'action trouve toute sa place dans le cadre du plan de relance (qui comporte un volet forestier d'adaptation au changement climatique).





#### 2. Bords de Loir

Les bords de Loir de la commune de Durtal ne font pas partie d'un ENS alors qu'ils présentent un certain nombre d'enjeux écologiques. Nous souhaiterions intégrer cette zone à la future convention pluriannuelle d'objectifs afin de lancer une démarche de classement en ENS. Cela permettrait de protéger les zones qui doivent l'être eu égard à leur faune et à leur flore.

Par ailleurs, nous souhaiterions permettre le passage des usagers de part et d'autre du Loir (amont et aval), notamment aux pêcheurs. Cette action, concertée avec le Département, consistera à mettre en œuvre le droit dit de « servitude de marchepied »

La commission valide.

## 2. PROPOSITION GABBANJOU

Le GABBAnjou propose de nous accompagner dans notre projet de plan alimentaire territorial, aux côtés de trois autres organisations : Terre de Liens, ARDEAR Pays de la Loire et CIAP 49 (coopérative d'installation en agriculture paysanne).

La commission valide la proposition du GABBAnjou (cf. en annexe).

Sans autre question, la séance est levée à 22h00 heures

Sans autres questions, la séance est levée à 22h00





Annexe 1: proposition GABBANJOU



# Compte rendu Commission Transition écologique du 9 février 2021 à 20h00









## "Les communes sèment en bio" à Durtal

Un projet en partenariat avec la CIAP, le GABBAnjou et Terre de Liens Pays de la Loire

La commune de Durtal a contacté le GABBAnjou pour son projet autour de la transition écologique, l'installation de paysans et l'accès à une alimentation de qualité pour tous. Pour répondre aux différents projets de la commune, le GABBAnjou a proposé de mettre en place le dispositif "Les communes sèment en bio" pour l'accompagner sur les questions liées au foncier, à l'installation, à la restauration collective et aux circuit-courts. Ce dispositif se fait en partenariat avec différentes structures :

- la Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne pour l'accompagnement des porteurs de projet agricole dans leur projet d'installation
- le Groupement des Agriculteurs Biologistes et Biodynamistes de Maine-et-Loire pour l'accompagnement global de la commune, la restauration collective et l'accompagnement technique lié à l'installation en agriculture biologique
- Terre de Liens Pays de la Loire pour l'accompagnement sur le foncier agricole
- Et le cas échéant, l'ARDEAR pour la partie accompagnement des cédants à la transmission de leurs fermes

Pour le bon déroulé et la réussite du projet, plusieurs étapes sont prévues sur les 2 ans du projet :

#### 1) Création et animation d'un Comité de Pilotage

Le comité de pilotage sera composé des élus de Durtal, des salariés et administrateurs de Terre de Liens, du GABBAnjou et de la CIAP. Le COPIL se réunira à différentes étapes clés du projet et validera les actions proposées.

#### 2) Réalisation d'un diagnostic partagé

Les structures se chargeront de réaliser un diagnostic partagé afin de connaître le contexte du territoire (agricole, alimentaire, foncier, débouchés et commercialisation) et identifier les besoins de Durtal pour son projet.

#### 3) Organisation d'une réunion publique

Les structures organiseront, en partenariat avec la commune, une réunion publique pour présenter le projet "Les communes sèment en bio" aux différents acteurs du territoire ainsi que les résultats du diagnostic partagé. La réunion aura un double objectif : valider les résultats du diagnostic et identifier de potentiels porteurs de projet agricole.



# Compte rendu Commission Transition écologique du 9 février 2021 à 20h00









#### 4) Recherche d'opportunités foncières et de porteurs de projet agricole

Les structures seront en charge de rechercher des parcelles et des terrains à transmettre à de potentiels porteurs de projet en lien avec les élus et agriculteurs de la commune. En parallèle de la recherche de terres et de porteurs de projet, Terre de Liens organisera une formation pour les élus sur les enjeux fonciers et les outils mobilisables par les élus.

#### Animation d'un café installation-transmission

Les « cafés installation-transmission » sont des temps privilégiés pour échanger entre porteurs de projets, agriculteurs installés et futurs cédants sur les réalités du métier d'agriculteur, le parcours à l'installation, la recherche de repreneurs et confronter les attentes de chacun de ces publics.

Réunion informelle organisée sur une ferme ou dans un lieu convivial, le café installationtransmission permet aux porteurs de projets comme aux cédants d'enrichir leurs projets de l'expérience collective et de mieux en cerner les limites et difficultés, voire d'y trouver des solutions. Cette action permet également de rompre l'isolement des futurs installés et des cédants, en leur offrant un espace de dialogue, et de construire un développement rural dense, solidaire et autogéré basé sur la mise en réseau. Ce sont autant d'atouts pour la réussite d'installations et de transmission dans son contexte local.

#### 6) Accompagnement du porteur de projet et du cédant

Si les structures ont identifié un projet d'installation ou de transmission, elles accompagneront le porteur de projet dans sa démarche.

La CIAP accompagnera l'installation progressive du porteur de projet avec la mise en place d'un groupe d'appui local, composé d'acteurs divers du territoire. Si besoin, d'autres outils spécifiques pourront être mobilisés :

#### 1) le stage paysan créatif :

Cette année de formation professionnelle permet au porteur de projet de préparer son installation et de s'insérer sur le territoire.

#### Le portage temporaire d'activité :

L'activité du porteur de projet est hébergée au sein de la CIAP, cela permet un démarrage progressif et sécurisé en test d'activité, avec hébergement juridique et économique au sein de la coopérative.

Le GABBAnjou accompagnera le porteur de projet sur les spécificités liées à l'agriculture biologique, administrativement et techniquement (aides bio, mise en place de ses productions, démarche de conversion en agriculture biologique le cas échéant...)

Si besoin, l'ARDEAR pourra accompagner le projet de transmission du cédant, avec un accompagnement individuel et/ou une formation collective.